

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (3 avril 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt-trois à 19h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Convention de
partenariat avec le
CBBS**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, BEAUDET Adrien, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à Laurent VOISIN, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Absent : GARLET Teddy.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
28 mars 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 7 avril 2023

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

EXPOSE

Une convention de partenariat avec le CBBS est proposée afin de conforter le soutien de la collectivité en faveur de cette association a aura nationale et dont le travail en faveur des jeunes de la commune est d'intérêt général d'une part, et de garantir le retour de l'association en direction des jeunes scolaires et son action respectueuse en direction des économies d'énergie.

Cette convention de partenariat a pour objectif de :

- Favoriser la pratique sportive en général par la mise en œuvre d'actions auprès de tous les publics,
- Offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles et de l'éthique sportive,
- Participer à des missions d'intégration, d'éducation et de cohésion sociale menées par la ville,
- Agir dans un cadre de développement durable,
- Maintenir les effectifs du club,
- Veiller à une bonne adéquation entre les moyens et les objectifs sportifs notamment par la maîtrise du budget,
- Renforcer la promotion et la formation des éducateurs sportifs et des dirigeants,
- Approfondir le développement du centre de formation,
- Faire rayonner l'image de Charnay-lès-Mâcon au plus haut niveau du basket Français féminin.

Cette convention de partenariat est proposée pour une durée de trois ans.

Le soutien financier lié à ce partenariat, dépendra des résultats sportifs de l'équipe première et pourra varier entre 95 000€ et 120 000€ suivant les années.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat joint en annexe,

VU l'avis favorable de la commission vie associative, sport, culture et loisirs du 17 mars 2023,
Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Charnay Basket Bourgogne du Sud (CBBS) jointe en annexe,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le CBBS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Christine ROBIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture
le 13/04/2023
et publication ou notification
du 13/04/2023

Le Maire,

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU